

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2016

Lundi 20 juin 2016, 19h00

Centre socioculturel Pôle Sud, av. Jean-Jacques Mercier 3, 1003 Lausanne

Procès-verbal / rapport d'activité

Présidence de l'Assemblée générale : Valéry Beaud, co-président de l'AE.

Procès-verbal : Philippe Solms, coordinateur.

1) Bienvenue, désignation des scrutateurs et adoption de l'ordre du jour

Le Co-Président ouvre l'Assemblée à 19h05, souhaite la bienvenue aux membres présents et cite les membres excusés (cf. liste en fin de PV).

Giampiero Trezzini et Régis Niederoest sont élus scrutateurs.

L'ordre du jour est adopté tel quel à l'unanimité.

2) Adoption des PV de l'AG du 22 juin 2015

Le PV est adopté à l'unanimité sans modification (cf. www.ecoquartier.ch/nous-connaître/l'association-ecoquartier).

3) Rapport d'activité 2013-2014

Le comité étant organisé en pôles de travail, les activités de chacun d'eux sont passées en revue.

Pôle « conférences-débats » (Sylviane)

Durant l'année 2015, les conférences suivantes ont été organisées :

- **Vivons ensemble ! De la charte à la gouvernance de quartier** (dans le cadre des JAU) : 8 mai 2015. Quartier du Vallon, Lausanne. Organisation AE dans le cadre des JAU. Avec : Sylviane Gosteli, Marie-France Hamou, Valéry Beaud, Philippe Solms.
Convaincue que la charte de quartier est un instrument permettant de favoriser un développement urbain plus durable et véritablement intégrateur, l'AE a mené une réflexion participative approfondie sur le contenu envisageable pour une telle charte.
De manière résumée, on peut dire que l'enjeu d'une charte est d'engager différents acteurs sur des objectifs socioéconomiques et environnementaux partagés.

De plus, un écoquartier n'étant rien sans ceux qui l'habitent et le font vivre, la réflexion doit aussi comprendre la gouvernance de quartier dans la durée. Une charte de quartier se doit d'être élaborée de manière participative et de faire émerger une vision partagée des principes à respecter, des objectifs à atteindre et des mesures à appliquer. Son potentiel est considérable : elle peut constituer un outil de co-conception et d'appropriation des lieux, et servir au suivi des performances du quartier dans la durée. Pour répondre au mieux à sa vocation, la charte suppose toutefois des instances de quartier pouvant la faire vivre et évoluer de manière concertée. Ces instances, de type forum et permanence de quartier, sont une garantie importante pour la mise en œuvre de la charte et pour l'implication durable des acteurs dans les décisions relatives au quartier.

La publication *Vivons ensemble !* détaille ces enjeux. Destinée à tous les acteurs impliqués dans la conception, la construction et la vie de quartier, elle est un outil d'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une charte d'[éco]quartier. Les thèmes abordés – gouvernance, bien-vivre social et activités, gestion durable des ressources – sont présentés au travers de deux types de support complémentaires :

- > une brochure, qui présente la démarche et son contexte ; elle ne se veut pas exhaustive, mais introduit et illustre les thèmes en présentant notamment trois enjeux concrets pour chacun d'eux. Elle se veut accessible et attractive pour tout un chacun ;
- > des tableaux, qui présentent thématiquement les possibilités d'action des différentes parties prenantes. Ils sont destinés aux personnes qui souhaitent approfondir le sujet.

- **Quel concept énergétique pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup ?** : 2 novembre 2015. Pôle Sud, Lausanne. Avec : Jean-Yves Pidoux, Municipal en charge des Services industriels Lausanne, et Ulrick Liman, responsable de la section durabilité et économie de la construction au Service du logement et des gérances.

Depuis 2009 déjà, la Municipalité de Lausanne a souhaité inscrire le futur quartier des Plaines-du-Loup dans le concept de société à 2000W. Ce modèle vise une diminution progressive des besoins énergétiques afin de parvenir à une situation d'équilibre. La Municipalité a ainsi adopté 26 mesures concrètes au début de l'année 2015. Elles visent à développer et encourager des solutions alternatives et durables tant dans le domaine de la mobilité que du bâtiment afin d'atteindre l'équilibre énergétique.

Compte tenu du récent appel à investisseurs pour la première étape de développement des Plaines-du-Loup, la présentation a notamment permis d'apporter des réponses à ceux qui s'apprêtaient à déposer un projet dans ce cadre. La conférence, suivie par un public bien fourni, s'est ainsi révélée très utile.

- **Métasanté, l'activité physique et la santé au sein du projet Métamorphose** : 6 juin 2016. Espace Dickens, Lausanne. Avec : Dr méd. Raphaël Bize, membre du groupe de travail du projet Métasanté.

La sédentarité est responsable de plus d'un millier de décès par an en Suisse. Les coûts directs pour le traitement des maladies liées au manque d'activité physique dépassent le milliard de francs. Le rôle favorable que l'environnement construit peut jouer dans la promotion de l'activité physique a été bien démontré sur le plan scientifique. Sur la base de ces constats, la Policlinique médicale universitaire de Lausanne a initié le projet Métasanté avec pour objectif d'intégrer une dimension de promotion du mouvement et de la santé dans le programme urbanistique lausannois Métamorphose. L'exposé a retracé les différentes étapes et les succès de cette démarche interdisciplinaire innovante.

Pôle « visites » (Aude)

Le comité organise au cours de l'année des visites de quartiers ou de projets. Durant l'année 2015 et en 2016 jusqu'à la présente AG, les visites proposées ont été les suivantes :

Bulle, samedi 7 mars 2015 :

La visite à Bulle était consacrée à une école innovante – l'école des Condémine – et à la situation de l'expansion urbaine, ou comment la ville gère la brusque urbanisation qu'induit son attractivité. 24 personnes et un bébé ont participé à la journée de visite.

- **L'école de la Condémine**, commentée par son concepteur, l'architecte Marc Zamparo.
La nouvelle école de la Condémine, qui réunit des classes primaires et enfantines, ainsi que des espaces voués à la petite enfance, comprend un corps de bâtiment où des objectifs extrêmement exigeant en matière thermique et de qualité de l'air ont été atteints sans recourir aux installations de ventilations mécaniques, énergivores et coûteuses, telles que prévues dans le cadre Minergie. Depuis son ouverture en 2013, l'école a fait l'objet d'un suivi de ses performances à chaque saison et a démontré que l'approche dé-mécanisée mise en place atteignait un degré de qualité équivalent, voire supérieur, aux labels les plus exigeants. Photos sur le site de M. Zamparo : www.zamparo.ch/MZ2/Marc_Zamparo_architecte,_Fribourg,_nouvelle_ecole_de_la_Condemine_a_Bulle.html
- Présentation et parcours urbain avec Peter Giezendanner, architecte-urbaniste du bureau Team+, mandataire de la Ville pour le **projet d'agglomération bullois**.
En 30 ans, la population bulloise est passée de 10'000 à 22'000 habitants, et d'ici 2024, 35'000 habitants sont attendus. En 2004, Bulle est classée ville où il fait bon vivre. Entre autres atouts, elle est dynamique, jouit de loyers abordables et dispose d'un accès direct à l'autoroute. Mais qu'en est-il aujourd'hui ? Quels sont les effets de son expansion ? Les risques à prévenir sont multiples : problèmes d'aménagement du territoire, vastes chantiers et infrastructures saturées, difficulté à maîtriser la dynamique de croissance, pertes de zones vertes, craintes pour l'identité de la cité, manque de vision et d'anticipation des conséquences du développement. Autant de points essentiels dont les participants à la visite ont pu prendre connaissance, d'abord sur la base d'un PPT présenté par M. Giezendanner, puis en suivant ce dernier sur le terrain pour une promenade commentée entre le Teraillet et le centre.
Pour le projet d'agglomération, cf. site de Team+ : www.team-plus.ch/references/planification/?pos=13

Report du voyage à Lille métropole, septembre 2015

Seules 5 personnes s'étant inscrites au voyage proposé lors du weekend du jeûne fédéral 2015, il a été décidé d'y renoncer et, ainsi, d'éviter de bloquer en weekend nos personnes-ressources lilloises pour un si petit groupe. Le voyage va toutefois être reproposé cette année. Ses points clés seront les suivants.

- Outre la découverte de différentes réalisations et initiatives, **un moment d'échange d'expériences est prévu avec différents acteurs du réseau francophone des biens communs**. Ce moment d'échange est une proposition commune de l'AE et des représentants bruxellois et parisiens du réseau, que nous avons connus lors des Journées des alternatives urbaines 2015.
- Mais pourquoi Lille métropole ? La métropole lilloise s'articule autour de plusieurs villes, dont les principales sont Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve-d'Ascq. Suite à une période de fort repli industriel, les villes de l'agglomération ont entrepris de restructurer leur tissu bâti, passablement mis à mal par la crise. Dès lors, la dynamique de renouvellement urbain se traduit par la **création de nouveaux quartiers** sur des périmètres en friche, par la **réhabilitation de quartiers existants**, ainsi que par différentes approches visant à **limiter les risques induits en matière d'exclusion** et à créer des conditions cadres porteuses d'avenir.
Outre les structures et outils mis en œuvre dans ce contexte, la **place occupée par la participation et la concertation** est intéressante. Aux procédures décidées par les instances publiques s'ajoutent des **initiatives citoyennes fortes** – ces initiatives s'appuyant sur un passé vigoureux en la matière.
- Visites envisageables (un choix sera opéré) : le quartier Humanité à Lomme-Captinghem ; le projet d'agriculture urbaine des « Saprophytes » dans le quartier de Fives à Lille ; le projet

d'écoquartier de l'Union entre les communes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos ; le projet de requalification du quartier ouvrier du Pile à Roubaix ; un centre commercial de proximité d'Epareca à Tourcoing ou Hem ; l'écoquartier des Rives de la Haute-Deûle et EuraTechnologies.

L'écoquartier Eikenøtt à Gland, 3 octobre 2015

20 personnes, dont une petite jeune-fille de 9 ans, ont participé à la visite. Les personnes qui nous ont accueillis et présenté les différents aspects du quartier : Pierre Lambert, de Losinger-Marazzi, Anick Courtois, en charge de l'animation durant la période d'arrivée des premiers habitants, ainsi que différents habitants. Points clés :

- L'écoquartier Eikenøtt est le produit d'une collaboration entre un groupe privé et la commune de Gland. Souhaitée par la commune, l'opération immobilière a ciblé une population mixte, avec un programme de 485 logements pour 1200 habitants. Une spécificité à relever : l'acteur privé était à la fois acquéreur du foncier et développeur – **l'ambition de créer un quartier allant au-delà des standards usuels relevant de son initiative**. Au gré du développement, des investisseurs immobiliers ont rejoint l'opération. Plus d'info, cf : www.ecoquartier.ch/visite-de-lecoquartier-eikenott-gland/
- Les participants à la visite ont été impressionnés par le souci d'innover, l'inspiration prise dans les bonnes pratiques existantes, l'intégration d'une sociologue dans l'équipe de projet, la volonté de sensibilisation des habitants via un classeur de recommandations « vertes » donné à chacun lors de son arrivée, l'embauche d'une animatrice nature pour le quartier, etc.
- Certains points se prêteraient toutefois à des améliorations. Entre autres, le déficit d'attention accordé aux objectifs « éco » par les acteurs ayant la maîtrise finale du logement (investisseurs et régies). N'aurait-il pas fallu prévoir une procédure d'engagement ou des recommandations spécifiques à leur égard (ne serait-ce qu'un équivalent au « classeur vert » à destination des habitants) ? Autres questions pas tout à fait satisfaisantes, notamment : l'accessibilité des chaises roulantes aux points de récupération déchets ; les bordures en métal et l'élément béton affleurant le gravier dans une place de jeu ; l'absence de dispositifs pour les vélos visiteurs à proximité des immeubles ; le sous-dimensionnement de l'emplacement motos-scooter dans la partie visiteurs du parking ; un prix de location de l'espace du facility center trop dissuasif pour favoriser une vraie appropriation par les habitants ; la non-pérennisation du poste d'animatrice.

La coopérative Equilibre à Cressy et l'écoquartier des Vergers à Meyrin (Genève), 4 juin 2016

15 personnes ont participé à cette passionnante visite. Nos interlocuteurs : Benoit Molineaux, de la coopérative Equilibre, Nathalie Leuenberger, Maire de la ville de Meyrin, Pierre-Alain Tschudi, Conseiller administratif en charge de l'urbanisme et Melissa Rebetez, responsable de la participation.

- À Cressy, le bâtiment de la coopérative d'habitants Equilibre est exemplaire à plus d'un titre : **structure en bois et bâti réalisé en partie en auto-construction, toilettes sèches sur 3 étages, gouvernance innovante**, etc. Les autres raisons de rencontrer la coopérative étant qu'elle va construire à Meyrin et qu'elle y développera aussi avec d'autres acteurs un « **supermarché paysan participatif** ». Après avoir découvert le bâtiment de Cressy et avoir échangé avec Benoit Molineaux sur les différents projets de la coopérative, les participants à la visite sont allés à Meyrin, où les attendaient Nathalie Leuenberger, Mélissa Rebetez et Pierre-Alain Tschudi.
- Avec le futur écoquartier « Les Vergers », la ville de Meyrin accueillera bientôt près de 3'000 nouveaux habitants. Ce projet de 1'250 logements prévoit 30 bâtiments et vise autant la mixité sociale que la mixité fonctionnelle. De nombreux aspects du projet intéressent l'Association écoquartier dans la perspective du prochain démarrage du chantier de l'écoquartier des Plainnes-du-Loup à Lausanne. C'est notamment le cas du **processus participatif** initié par la commune et de la **Maison du projet sur site**. Plus d'info, cf. www.ecoquartier.ch/a-la-rencontre-des-acteurs-du-futur-ecoquartier-des-vergers-meyrin/

Pôle « recherche et développement » (Valéry et Marie-France)

D'une façon ou d'une autre, les réflexions traitées au sein du pôle R&D sont toutes en rapport avec le développement du futur écoquartier des Plaines-du-Loup.

- **L'écoquartier des Plaines-du-Loup : une opportunité pour penser la santé hors de la consommation ?** Sollicitée par Hugues Burkhalter, du groupe "santé cité-solidaire", l'AE a organisé autour de la question proposée une soirée le 16.09.2015 à l'espace Dickens. 11 personnes y ont participé. Compte tenu du manque de personnes motivées, la poursuite de la réflexion au-delà du groupe "santé cité-solidaire" a été jugée prématurée.
Pour rappel : le groupe "santé cité-solidaire", constitué de futurs habitants de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, a débuté une réflexion sur les manières de « créer de la santé » en partant de la personne et des voisinages. Le groupe souhaite s'ouvrir à celles et ceux, liés ou non au projet des Plaines-du-Loup, que cette thématique citoyenne interpelle. L'objectif est d'investiguer la marge de manœuvre existant en dehors des logiques industrielle et de consommation propres au système de santé standard. Il s'agit notamment de s'interroger sur les attentes, les modes de vie, l'entraide et les soins non-médicalisés, puis de préciser ce que peuvent faire un habitant, des proches ou un collectif valorisant les ressources locales et les approches participatives.
- **Plaines-du-Loup, préparer la gouvernance**, définition d'un projet pilote ARE (non retenu).
Contexte : en mai 2015, l'ARE (Office fédéral du développement territorial) a lancé un appel à projets portant notamment sur les enjeux de gouvernance de quartier – lesdits projets devant être portés par une collectivité et pouvoir être finalisés durant l'année 2016.
Voyant dans l'appel une occasion de valoriser les réflexions développées dans sa dernière publication (*Vivons ensemble ! De la charte à la gouvernance de quartier*), le comité de l'AE a élaboré un projet qu'il a proposé à la Ville de Lausanne. La Ville a toutefois décliné la proposition par crainte de ne pouvoir mener le projet à terme dans le délai imparti. Par ailleurs, les investisseurs ayant l'obligation de se constituer en société simple au sein de chaque pièce urbaine, la Ville a estimé que cela suffirait à inciter une dynamique allant dans le sens de notre proposition.
Le projet en quelques mots :
 - > Deux ateliers font émerger les opportunités et l'intérêt des investisseurs pour des mutualisations. Les mutualisations permettent l'optimisation des projets, tant en matière de développement durable qu'en termes économiques.
 - > Toutefois, si elles sont particulièrement souhaitables, les mutualisations requièrent une gouvernance.
 - > Sur la base des résultats des deux premiers ateliers, un troisième atelier précise le rôle d'une permanence de quartier. Cette structure peut à la fois servir à l'information du public et aux échanges entre parties prenantes. Elle est une base pour la gouvernance. L'information et les échanges, indispensables en phase de développement du quartier, constituent en effet un préalable pour la mise en place graduelle d'une gouvernance participative et pérenne.Le support préparé par l'AE pour sa discussion avec la Ville est annexé pour information à la fin du présent document.
- **Aux Plaines-du-Loup, pensons ensemble la future Maison de quartier du Nord**, démarche participative lancée en partenariat avec le Centre socioculturel des Bossons Plaines-du-Loup et la Ville de Lausanne.
Contexte : en décembre 2015, intéressé par la logique participative du projet de l'AE relatif à l'appel ARE, le Service de la jeunesse et des loisirs nous a intégré à sa réflexion sur la Maison de quartier du Nord. À sa demande, le comité de l'AE et le Centre de quartier des Bossons Plaines-du-Loup (FASL) ont élaboré une proposition de démarche participative, dans le but de permettre à chacun – habitants riverains des Plaines-du-Loup, futurs habitants et autres acteurs

concernés – d’exprimer ses besoins et idées pour la Maison de quartier prévue dans le cadre du projet d’écoquartier des Plaines-du-Loup.

Suite à l’acceptation de notre proposition à fin février 2016, la démarche a débuté le 29 avril. La soirée de lancement du 29 avril avait notamment pour objectif de mobiliser un noyau de personnes intéressées à préciser de manière concertée les thématiques à traiter dans le cadre de futurs ateliers participatifs. Mission accomplie : sur la centaine de personnes présentes à la soirée de lancement, plus de 30 se sont groupées en un collectif citoyen qui, depuis, prend en main la démarche avec le soutien de la Ville, des animateurs du Centre des Bossons et de l’AE. Le collectif constitue le premier espace de rencontre entre habitants actuels, habitants futurs et animateurs socioculturels – ce dont se réjouit le comité. Ses premières réunions se sont déroulées les 19 mai et 7 juin, les prochaines étant prévues les 21 et 29 juin.

Quant aux prochains rendez-vous publics, ils se dérouleront à l’automne :

- > En septembre, se tiendront des ateliers participatifs. Organisés sur une journée, ils couvrent différentes thématiques proposées par le collectif en concertation avec les animateurs du Centre des Bossons et la Ville.
- > En novembre, aura lieu une restitution publique dans le cadre d’un forum de quartier. Permettant, si nécessaire, d’amender ou de prioriser les résultats des ateliers, le forum sera à la fois instance de validation et moment festif pour les habitants présents et futurs. Suite au forum, un rendu final sera élaboré. Bénéficiant d’une forte légitimité il alimentera le cahier des charges du mandat d’étude parallèle.

À noter : un mandat rétribué de CHF 5'000.- a été donné à l’AE par la Ville pour prendre en charge les PV des séances publiques, ainsi que la réalisation des documents de restitution des ateliers et du forum. Pour information, la proposition faite par l’AE et les animateurs du Centre des Bossons à la Ville en janvier 2016 est annexée à la fin du présent document. Enfin, en ce qui concerne les séances publiques et celles du collectif, leurs PV peuvent être consultés sur www.bossons.ch/future-maison-de-quartier/.

Pôle « représentation et prises de position » (Valéry)

En 2015 et au printemps 2016 l’AE a été souvent sollicitée. Ses interventions et participations ont été les suivantes :

- Penthaz 05/06/2015 : **Quel écoquartier à Penthaz?**, présentation à l’invitation de la Municipalité (VB)
- EPFL, Lausanne 24/08/2015 : **Les propositions citoyennes de l’Association écoquartier**, présentation lors du workshop Solar Decathlon (SG+PS)
- Lausanne 07/09/2015 : **Alternatives urbaines**, présentation lors de la rencontre de l’AIMF (RN+JS)
- Rolle 08/10/2015 : **Un urbanisme écologique pour Rolle?**, présentation publique à l’invitation des Verts (VB)
- Bruxelles 09/10/2015: **Les Plaines-du-Loup, Lausanne: un écoquartier co-construit par la ville et les citoyens**, présentation à l’invitation du collectif "Commons Josaphat" (RN)
- Lyon 10/10/2015: **De la charte de quartier à la gouvernance de quartier, récit d’expérience**, présentation à l’invitation du collectif "Le temps des Communs" (SG)
- Yverdon 14/11/2015: participation aux Journées romandes de l’animation socioculturelle (PS)
- Bucarest 20/11/2015: **Participation et développement de l’écoquartier des Plaines-du-Loup - L’analyse d’une association citoyenne**, présentation lors d’un échange organisé par l’ONG roumaine CeRe (PS)
- Lausanne 14/04/2016: **L’importance de la participation pour l’AE**, présentation lors de la venue d’officiels et membres de groupes citoyens de Bucarest (PS)
- UNIL, Lausanne 30/05/2016 : **Participation et développement de l’écoquartier des Plaines-du-Loup**, présentation lors d’un séminaire pour des étudiants de 1ère année en sciences de l’environnement (PS)

- Lausanne 11/06/2016 : participation au hackathon – marathon créatif sur le thème « imaginons un logement abordable » (PS)

Au printemps 2016 l'AE a par ailleurs pris position lors de la mise à l'enquête publique du **Plan partiel d'affectation (PPA) « Ecoquartier des Plaines-du-Loup », étape 1.**

- L'AE a noté que le PPA correspond globalement aux principes du Plan directeur localisé (PDL) et a relevé avec satisfaction l'intégration d'aspects qualitatifs dans son règlement. Toutefois, l'AE a souligné une série de points problématiques :
 - > angles commerciaux,
 - > constructions souterraines,
 - > accès au parking centralisé,
 - > aménagements extérieurs, plantation et biodiversité,
 - > surface des activités commerciales,
 - > superstructures techniques, etc.

Cependant, la prise de position ne constituait pas une opposition. Une opposition aurait en effet bloqué et différé le développement des Plaines-du-Loup, ce que ne voulait pas le comité. Sachant que la critique du PPA, même sans opposition formelle, obligerait la Municipalité à améliorer les points problématiques si nous restions sur notre position, le comité s'en est donc tenu à des « remarques et demandes de modifications ». Les points essentiels de la prise de position feront ainsi l'objet d'une réponse circonstanciée de la Municipalité.

La version complète de la prise de position est téléchargeable via : www.ecoquartier.ch/ppa1-des-plaines-du-loup-lae-prend-position-dans-le-cadre-de-la-mise-a-lenquete/.

Coordination (Philippe)

- 219 membres au 31.12.2015 (env. 60 couples/familles) ; 23 nouveaux membres ; 9 retraits (membres introuvables) ; 1 décès ; 14 démissions. Sur le plan quantitatif, la situation est donc pratiquement la même qu'à fin 2014.
- D'où sont nos membres : 55% Lausanne ; 17,5% agglomération ; 17,5% autres lieux VD ; 10% hors VD.
- 13 newsletters envoyées à environ 780 destinataires (même nombre qu'en 2014).
- 29 demandes d'information, soit une quinzaine de moins qu'en 2014 (6 recherches logements-coopératives, 4 travaux d'étudiants, 4 infos voyages, 15 divers).
- Bon accueil de *Vivons ensemble!*, notamment par des acteurs du réseau des « communs » (Lyon, Paris, Bruxelles), et mise en route d'un travail de valorisation via des projets concrets (*Plaines-du-Loup : préparer la gouvernance et démarche Maison de quartier du Nord*).
- Belle collaboration avec le Centre des Bossons Plaines-du-Loup pour la *démarche MQ du Nord*.

4) Projet de charte de l'AE (transmis aux membres avec la convocation à l'AG)

Ce projet, auquel le comité a travaillé entre novembre 2015 et mai 2016, est soumis à l'Assemblée générale de l'AE pour que celle-ci le discute, l'amende si besoin et décide ou non de l'adopter.

Présentation (Geneviève)

- Pourquoi une charte et pourquoi maintenant ?
La charte a pour finalité de préciser la mission de l'AE et les valeurs qui sous-tendent ses actions. Elle permet aussi de mettre en évidence les compétences et les expériences acquises au cours des dix années passées ; et elle clarifie le rôle (ou les rôles) que l'association a joué(s) et qu'elle entend poursuivre.

- > En bref, la charte permet une plus grande visibilité et une plus grande légitimité et reconnaissance de l'AE comme association citoyenne. Elle complète donc les statuts qui restent un document essentiellement réglementaire (dans nos statuts, seul l'art. 3 fait référence à ces éléments identitaires, et de manière succincte).
 - > La charte peut, par ailleurs, accroître les possibilités d'engagements de l'association en tant que mandataire rémunéré, tel le mandat déjà reçu pour la mise en œuvre d'un processus participatif pour la future Maison de quartier des Plaines-du-Loup. Mais pas de démarchage et pas d'acceptation de mandat de notre part qui viendrait contredire ou trop s'éloigner de notre mission. Cette exigence s'applique également aux prestations bénévoles que nous pouvons offrir.
 - > En bref, la charte doit encadrer nos activités de mandataire dans notre périmètre d'action, à savoir, le Canton de Vaud.
- Pourquoi maintenant ?
Référence est faite ici au contexte actuel des Plaines-du-Loup, c'est-à-dire à l'entrée du projet dans une phase de concrétisation. D'où une mise en exergue nécessaire dès maintenant de nos compétences et rôles.
 - Présentation du contenu.
 - > Mission et valeurs : promouvoir les écoquartiers et/ou l'écohabitat en tenant compte des trois dimensions : économique, notamment par le soutien aux loyers abordables pour tous ; sociale, par l'attention portée à une mixité sociale vécue dans le vivre ensemble ; et, bien sûr, référence aux questions relatives à la protection de l'environnement et aux aménagements urbains. Par ailleurs, promouvoir les connaissances en les acquérant et en les diffusant, développer des démarches participatives et défendre aussi les valeurs associatives à l'interne par un fonctionnement démocratique et participatif entre le comité et les membres.
 - > Compétences et expériences : la liste est longue, laquelle montre une grande diversité d'actions et de grandes potentialités (cafés écoquartier comme lieux de rencontre et de lancement de projets, création de la Pêche, conférences-débats, visites d'écoquartiers, les JAU, publications d'ouvrages, etc.).
 - > Les rôles : trois rôles caractérisent notre engagement. Celui d'informateur faisant circuler l'information du haut vers le bas mais aussi du bas vers le haut, celui de facilitateur de débats et de prise de décisions collectives, et celui d'intervenant engagé grâce à des interventions publiques, à la formulation de recommandations ou à un rôle plus proactif, toujours dans le respect des valeurs de l'association.
 - > En conclusion, trois mots qui ressortent de la lecture de cette charte : 1) la grande **cohérence** entre la mission et les valeurs clairement affirmées, les compétences et les expériences acquises et les rôles joués ; 2) le **dynamisme** de l'AE ; 3) et son **professionnalisme**.

Discussion

Question de Danielle : Qu'est-il prévu de faire avec la charte ?

- Valéry : L'intention n'étant pas de démarcher pour décrocher des mandats, la charte vise d'abord à cadrer le travail proactif que nous poursuivrons pour contribuer à la mise en place de systèmes de gouvernance dans les quartiers (dans la continuation de notre brochure *Vivons ensemble !*). La charte constitue ainsi un élément de réponse à la question que Grégoire Junod avait posée à l'AE, à savoir la question du rôle que nous entendons jouer dans la dynamique de développement des Plaines-du-Loup.
Giampiero : La charte confirme aussi les impulsions et pistes données de manière informelle par les membres fondateurs de l'AE, puis relayées au sein du comité par les anciens. Elle est une assurance de continuité et de pérennisation de l'esprit voulu pour l'AE.

Question de Martine : Et maintenant, quid des statuts ?

- Valéry : Des statuts sont indispensables en regard du Code civil. Étant nécessaires par exemple pour des démarches administratives, ils restent souvent généraux par souci de pragmatisme – ce pourquoi le comité propose, non de les modifier, mais de les compléter par la charte. Pour mémoire, l'article 3 des statuts de l'AE, auquel la charte apporterait les précisions présentées par Geneviève, est libellé ainsi : *Le but de l'Association écoquartier est la promotion, par une approche participative, de l'écohabitat et/ou des écoquartiers selon les principes de développement durable (conciliant les trois aspects économiques, sociaux et environnementaux des activités humaines) et ceci indépendamment du lieu de leur installation. L'Association écoquartier promeut le développement des connaissances autour du concept d'écoquartier et des thèmes y afférents, afin de créer une véritable émulation citoyenne et de favoriser l'émergence, la réalisation et la durabilité de tels quartiers.*

Philippe, Valéry et Aude : Par rapport au traitement d'éventuels mandats par le comité, la charte constitue une garantie pour les membres : elle reconnaît notamment qu'ils sont porteurs d'un bagage à valoriser. Il est d'ailleurs prévu de contacter les membres pour prendre note des compétences dont ils voudraient nous faire part. La question de la rémunération ou de l'engagement bénévole étant à préciser au cas par cas.

Remarques d'Alexis et de Régis : Les mandats pour lesquels l'AE est susceptible d'être sollicitée ne représenteront probablement jamais des gros montants ; compte tenu de cela, il paraît judicieux de se ménager la possibilité d'associer les membres selon des modalités flexibles – sachant qu'il peut aussi s'avérer intéressant pour un membre de participer à un mandat en tant que bénévole.

Sur la demande qui sera faite aux membres quant à leurs compétences, Alexis recommande qu'elle soit faite dans l'esprit d'une invitation laissant chacun libre d'y répondre ou non.

Pour Véronique, il est essentiel d'insister sur les principes de non lucrativité et d'intérêt public.

- Valéry répond que c'est aussi le souci du comité et que la charte met bien ces principes en avant.

Question de Jérôme : Pourquoi le périmètre d'action de l'AE devrait-il être limité au territoire vaudois ?

- Il s'agit de ne pas se mettre en concurrence avec des homologues d'autres cantons. À Genève, par exemple, existe l'association Ecoquartiers-Genève, avec laquelle nous partageons les mêmes valeurs et avons épisodiquement des contacts.

Remarque de Martine : ne faudrait-il pas alors changer notre nom en « Association écoquartier Vaud » ?

Remarque de Nkikko : Mieux vaut au contraire rester ouvert. Qui sait si à l'avenir notre expertise ne sera pas la bienvenue au-delà du canton. L'AE a d'ailleurs été sollicitée pour faire une présentation lors de la réunion à Lausanne de l'Association internationale des Maires francophones (AIMF).

Proposition d'amendement

- Dans la charte, nuancer la phrase relative au périmètre d'action. Ladite phrase deviendrait : *Son périmètre d'action est **principalement** le Canton de Vaud (Suisse).*

Décision

- **La charte, modifiée selon l'amendement proposé, est adoptée à l'unanimité.**

Valéry remercie l'Assemblée, ainsi que Geneviève pour son implication dans le projet. La charte, dans sa version amendée, est annexée à la fin du présent document.

5) Trésorerie (Giampiero)

Présentation des comptes de l'année civile 2015

En guise d'introduction, Giampiero rappelle que l'exercice 2014 s'était conclu par un déficit – prévu – de CHF 6'797.49, et que 2015 a visé un premier rééquilibrage, notamment par le biais des rappels des cotisations.

Concernant l'édition 2015 des JAU, quelques engagements financiers sont toujours en suspens, cela principalement en raison de l'élaboration encore en cours du livre qui documentera l'édition. Les incertitudes qui subsistent n'apparaissant pas significatives suite au versement récent des derniers soutiens promis, il a été décidé de renoncer à un bouclage 2015 avec transitoires – la clôture définitive des comptes pouvant être reportée sans risque à fin 2016. Pour les JAU, une vision comptable finale et complète sera donc présentée à l'AG 2017.

Bilan 2015 initial :

ACTIF		
No compte	Rubrique	Montant
1 000	Caisse	-
1 010	CCP AE	13 221.19
1 015	CCP JAU	9 169.81
1 020	Banque	2 987.40
1 302	Actifs transitoires	-
Total Actif		25 378.40

PASSIF		
No compte	Rubrique	Montant
2 140	Autres dettes	-
2 301	Passifs transitoires	11 634.91
2 340	Provision pour publications	5 000.00
2 345	Provision pour JAU	5 000.00
2 800	Capital	3 743.49
Total Passif		25 378.40

Compte de résultat 1 (hors JAU) :

Charges Ecoquartier 2015		Chiffres 2014
Salaire et charges sociales	27 766.80	29 081.80
Conférences	934.35	1 991.10
Voyages	-	-
Autres	8 545.50	7 009.24
		-6 797.49
Total	37 246.65	31 284.65

Compte de résultat 2 (JAU) :

Charges JAU 2015		Chiffres 2014
Mandats JAU	23 332.85	22 462.80
Frais location JAU	275.00	5 947.10
Autres charges JAU	5 752.48	33 245.07
Charges futures	-	-
Total charges JAU	29 360.33	61 654.97

Produits Ecoquartier 2015		Chiffres 2014
Cotisations membres	4 030.00	1 190.00
Subventions et dons	30 450.00	30 065.00
Participations voyages	-	-
Autres	439.25	29.65
Total	34 919.25	31 284.65

Produits JAU 2015		Chiffres 2014
Subventions et dons JAU	16 000.75	27 500.00
Ventes diverses JAU	5 301.35	-
Inscriptions JAU	2 007.10	5 011.80
Dissolution provision JAU	5 000.00	25 056.43
Total produits JAU	28 309.20	57 568.23

Résultat de l'exercice 2015 **-2 327.40**

Résultat JAU **-1 051.13**

Bilan 2015 final :

ACTIF		
No compte	Rubrique	Montant
1 000	Caisse JAU	-
1 010	CCP AE	1 333.95
1 015	CCP JAU	251.21
1 020	Banque BAS	2 965.85
1 302	Actifs transitoires	588.15
Total Actif		5 139.16

PASSIF		
No compte	Rubrique	Montant
2 140	Autres dettes	-
2 301	Passifs transitoires	1 174.20
2 340	Provision pour publications	-
2 345	Provision pour JAU	3 600.00
2 800	Capital	364.96
Total Passif		5 139.16

Entre le bilan initial et le bilan final, on observe le passage d'un actif d'environ CHF 25'000.- en début d'année, à un actif d'environ CHF 5'000.- à la fin de l'exercice.

Le trésorier rappelle le soutien important de la Ville de Lausanne et l'en remercie. Ce soutien permet notamment d'assurer le salaire du coordinateur de l'association (poste de 0.3 ETP).

En guise de conclusion, le trésorier commente l'évolution des résultats 2011 à 2015. Les chiffres rouges sont liés à l'engagement de l'AE en faveur des JAU (20'000.- au total pour les éditions 2013 et 2015), ainsi qu'à la publication de *Vivons ensemble !* en 2015. 2016 sera celle du retour aux chiffres noirs.

Résultat de l'exercice 2015	-2 327.40
Résultat de l'exercice 2014	-6 797.49
Résultat de l'exercice 2013	-767.82
Résultat de l'exercice 2012	3 232.99
Résultat de l'exercice 2011	1 209.95

Rapport des vérificatrices des comptes (Danielle)

Clotilde Mukasine et Danielle Axelroud Buchmann ont vérifié les comptes de l'association. En particulier en raison de la situation liée à l'édition des JAU 2015, la révision a requis une attention particulière. Sur la base du passage en revue de toutes les écritures et classeurs, les transactions supérieures à CHF 2'500.- ont systématiquement été contrôlées et se sont révélées correctement documentées, ceci à l'exception de ce qui concerne les JAU :

- Les comptes JAU n'étant pas encore clos à fin 2015, les vérificatrices ont estimé qu'il était préférable de se borner, pour l'exercice 2015, à comptabiliser exclusivement les versements et paiements effectués. L'exercice 2016 de l'AE comprendra donc encore des éléments JAU.
- A ce propos, les vérificatrices rappelle qu'il est **indispensable que les dépenses soient documentées par des pièces probantes**. Une seule liste de dépenses à rembourser, pour un montant de presque CHF 3'000.-, est largement insuffisante. Malgré les demandes répétées du trésorier, certaines pièces promises n'ont jamais été délivrées. **A l'avenir, le trésorier ou la trésorière n'effectuera de paiement que si les pièces qui lui sont soumises le ou la satisfont. C'est un simple principe comptable : pas de comptabilisation sans pièce suffisante.** La question relève par ailleurs de la responsabilité à l'égard des membres de l'association, ainsi que des subventionneurs.

Cela dit, les trésorières recommandent l'approbation des comptes et du bilan (cf. rapport en annexe).

Discussion et approbation des comptes 2015

Valéry ouvre la discussion en rappelant que l'AE a assumé la responsabilité des 2 premières éditions des JAU, que ce soit sur le plan juridique ou en termes de représentation à l'égard des bailleurs de fonds, mais que ce ne sera pas le cas pour l'éventuelle prochaine édition.

Question de Martine : Compte tenu de la subvention importante qu'elle accorde à l'AE, la Ville de Lausanne demande-t-elle des comptes en retour ?

- Valéry indique que non. Jusqu'ici, chaque année la demande de subvention annuelle de l'AE est soumise au Conseil communal pour validation – la commission des finances pouvant demander les informations qu'elle estimerait utiles, ce qui ne s'est encore jamais produit.

Sur ce, à l'unanimité de l'AG moins deux abstentions, les comptes 2015 sont approuvés et décharge est donnée au comité.

Budget 2016 (Valéry)

Salaires et charges sociales	32 000.00	Cotisations membres	3 400.00
Séances et conférences	1 000.00	Subventions et dons	30 100.00
Provision pour 10 ans AE	2 500.00	Mandat MQ Nord	5 000.00
Formation continue	500.00		
Autres	1 000.00		
Résultat d'exercice	1 500.00		
Total Charges	38 500.00	Total Produits	38 500.00

Le budget présenté est équilibré. Il n'intègre pas les JAU, dont la comptabilité sera clôturée dans l'année, vraisemblablement sans impact sur notre budget. Une provision est constituée pour les 10 ans de l'AE. Valéry profite de lancer un appel à idées aux membres pour cet événement : toute idée bienvenue !

6) Élections pour l'année 2016-2017

Comité

Départs du comité :

- Christian Anglada
- Gian Paolo Berta
- Régis Niederoest
- Jeanne Schmid
- Giampiero Trezzini (trésorier)

C'est avec émotion que Valéry remercie Giampiero, Régis et Jeanne (Christian et Gian Paolo n'ont pas pu être présents, mais les remerciements les concernent aussi !). Giampiero, membre fondateur de l'AE, a depuis toujours été au comité ; Régis, l'initiateur des JAU, n'était pas de l'Assemblée constituante, mais a rejoint l'association l'année de sa fondation et s'est engagé immédiatement dans le comité ; Jeanne, entrée au comité en 2012, a notamment contribué de manière importante aux JAU 2013 et 2015.

Sylviane remet un cadeau à chacun. Les sortants reçoivent les acclamations de l'Assemblée.

Les nouvelles-nouveaux candidat-e-s au comité se présentent :

- Anick Courtois : Ingénieure en gestion de la nature, Anick a notamment travaillé en tant qu'animatrice de l'écoquartier Eikenøtt, avec pour mission, entre autres, d'accueillir les nouveaux habitants et de les sensibiliser aux valeurs naturelles. Elle a rejoint l'AE en 2015.

- Laëtitia Terrier : Venant de la région parisienne, Laëtitia est installée à Vevey depuis 2 ans. Professionnellement, elle a notamment travaillé au redéploiement du commerce de proximité dans les quartiers sensibles de différentes collectivités françaises. Dans le cadre de la démarche participative « Maison de quartier du Nord, aux Plaines-du-Loup », elle s'est engagée dans le collectif d'habitants qui s'est récemment créé. Elle a rejoint l'AE en 2015.
- Alexis Mayer : Alexis a découvert et rejoint l'AE à la faveur des JAU de 2013. Ingénieur en énergétique du bâtiment et en planification énergétique territoriale, il a élargi ses compétences à l'écologie de la construction et au volet social de l'urbanisme durable. En 2014, il a organisé la table-ronde de l'AE sur les labels et outils relatifs à la durabilité des quartiers. Et actuellement, il s'engage au sein du petit noyau de personnes travaillant aux JAU 2017.

Aucun-e autre nouvelle-nouveau candidat-e ne se déclare dans l'assistance. Du comité sortant, Aude Calloc'h, Geneviève Corajoud, Marie-France Hamou, Sylviane Gosteli et Valéry Beaud se représentent.

Pour la période 2016-2017, l'Assemblée élit par acclamation le comité suivant :

- Valéry Beaud
- Aude Calloc'h
- Geneviève Corajoud
- Anick Courtois
- Sylviane Gosteli
- Marie-France Hamou
- Alexis Mayer
- Laëtitia Terrier

Co-présidence :

- Sylviane et Valéry se représentent. Ils sont réélus à ce poste par acclamation.

Poste de trésorière-trésorier :

- Marie-France Hamou se présente. Elle élue par acclamation.
A relever : Marie-France bénéficiera de l'appui de Clotilde Mukasine. Grâce à l'expertise de Clotilde, les difficultés qui ont marqué la comptabilité 2015 ne risquent plus de se produire. Clotilde est vivement remerciée.

Vérification des comptes :

- Danielle Axelroud Buchmann se représente à cette charge. Compte tenu de l'appui qu'elle apportera à la nouvelle trésorière, Clotilde Mukasine se retire. Giampiero Trezzini se propose pour la remplacer. Danielle et Giampiero sont élu-e-s par acclamation.

7) Divers et propositions individuelles

L'AE renouvelle son site internet (Philippe)

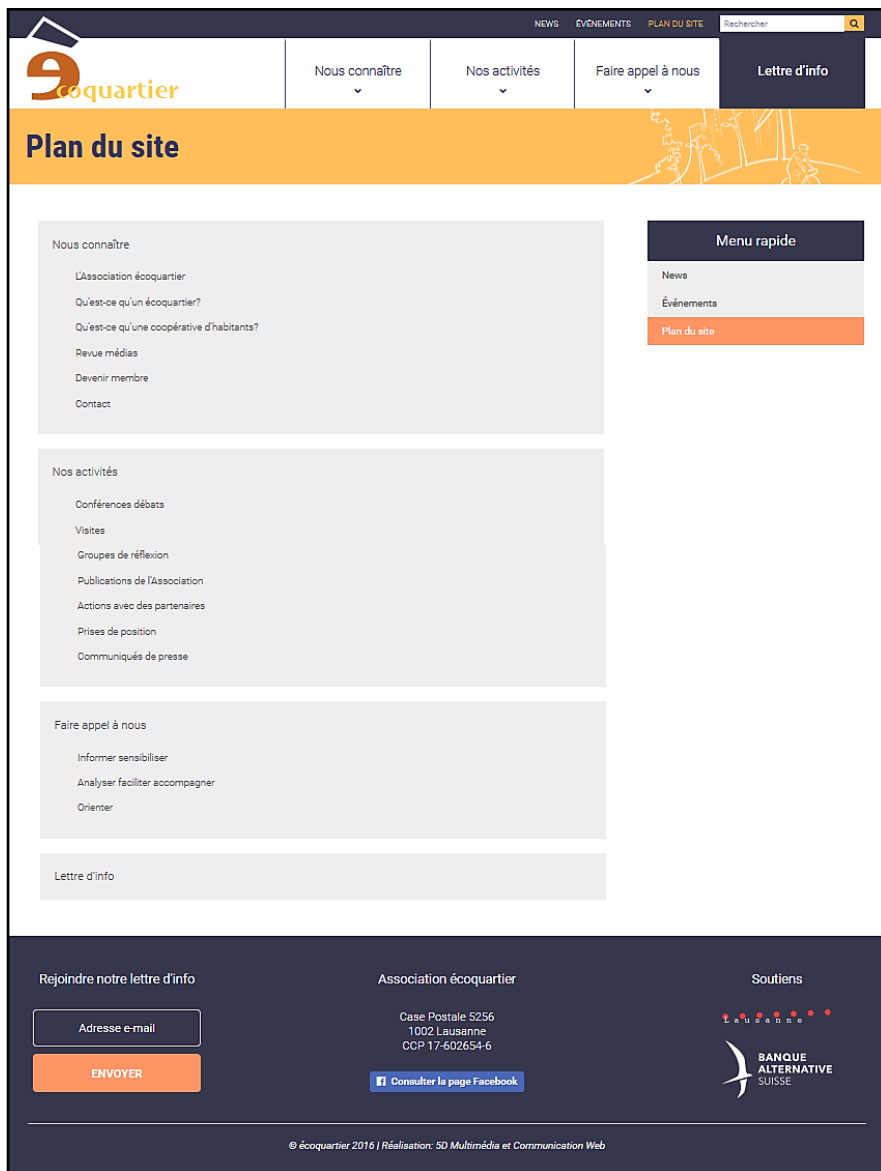
Objectif technique et opportunité : Le renouvellement du site permet à l'AE de quitter la technologie Drupal pour passer à Wordpress, plus simple d'emploi et de maintenance. Si le comité a décidé de franchir le pas, c'est toutefois parce que l'opportunité s'est présentée de confier le travail aux ETSL – emplois temporaires subventionnés de la Ville de Lausanne. Ce programme permet aux demandeurs d'emploi de développer et de faire valider leurs compétences, alors que les prestations fournies sont offertes au mandant (du moins dans notre cas).

Collaboration : Les fonctionnalités du site, son architecture et la navigation ont été discutées entre une délégation du comité de l'AE et une équipe ETSL / 5D Multimédia et Communication Web. Le visuel du site a été précisé graduellement sur la base d'une proposition de l'équipe ETSL / 5D.



Ci-dessus, pour exemple, la page d'accueil. Points-clés : 3 menus déroulants principaux (Nous connaître, Nos activités, Faire appel à nous) + 2 types d'infos en exergue (les news et les événements à venir).

Ci-dessous, le plan du site qui résume la réorganisation des contenus. À noter : le menu « Faire appel à nous » anticipe sur ce que l'AE peut offrir à des tiers – selon les orientations proposées par la charte.



Après la présentation de différentes pages du site test, la discussion est ouverte :

Concernant la page dédiée à l'habitat coopératif, Filip demande de bien faire ressortir ce qui différencie les coopératives d'habitants des coopératives d'habitation. Patrick, quant à lui, souligne l'existence de pseudo coopératives qu'il est important de pas faire figurer dans la liste de liens en bas de page.

- Philippe indique que la différence entre coopératives d'habitants et d'habitation fait l'objet d'une explication détaillée, dont l'élément central est le degré d'importance de la participation dans le développement et la vie de l'habitat.
- Concernant le tri à faire entre les coopératives authentiques et celles qui servent de couverture aux acteurs standards du marché immobilier, il attend que les membres bien informés de l'AE lui fassent un retour sur celles indiquées à la page dédiée, cela dès que le site sera consultable.

Giampiero, qui a fait partie de la délégation du comité auprès de l'équipe ETSL / 5D, souligne la qualité de la collaboration, ainsi que le professionnalisme de l'entité ETSL spécialisée dans les métiers du web. En l'occurrence, 5D Multimédia et Communication Web.

Sur le site, il demande que soit ajouté un petit texte mentionnant explicitement l'excellent partenariat dont nous avons bénéficiés.

Le point « site internet » se clôt avec les applaudissements de l'assemblée.

L'écoquartier des Plaines-du-Loup et l'action de l'AE (Valéry)

Pour le co-président, l'AG 2016 se doit d'aborder l'avancement du projet des Plaines-du-Loup. En effet, l'attribution tout récente des premiers lots à des investisseurs constitue en soi un événement mémorable. Mais qui plus est, le fait qu'un quart de l'habitat sera développé par des coopératives d'habitants représente une victoire absolument remarquable. L'AE a cru dans cette forme d'habitat et l'a défendue énergiquement avec la PECHE auprès des autorités. Par ailleurs, d'autres principes en faveur desquels elle s'est battue trouvent aussi une concrétisation – par exemple au niveau des conditions cadres relatives à la mixité fonctionnelle et sociale, ainsi qu'à l'environnement. Autrement dit, la théorie est en train de trouver une traduction pratique.

Même si le travail reste perfectible et qu'il est loin d'être achevé, il atteint cette année une étape qui conforte l'AE dans ces convictions et son rôle d'acteur engagé. Par rapport aux efforts qu'elle a déployés depuis presque 10 ans, il y a là matière à une énorme satisfaction.



L'Assemblée n'ayant pas de question, de remarque ou d'autres « divers » à aborder, Valéry l'invite à passer au repas. Comme en 2015, celui-ci est préparé par Sylvie Ramel : <https://cuisinevegetale.wordpress.com/>

Séance levée à 20h15

Procès-verbal : PS 03.07.2016

Annexes au PV de l'Assemblée générale ordinaire 2016 : voir fichier spécifique

- A. Liste des excusés
- B. Liste des présences
- C. Rapport des vérificatrices des comptes
- D. Charte de l'Association écoquartier amendée selon la demande de l'AG
- E. Document « Projet ARE : Plaines-du-Loup, préparer la gouvernance »
- F. Document « Proposition de démarche participative pour la future maison de quartier »
- G. Support de présentation power-point